Lettre-circulaire du 17 octobre 1991

OBJET : Sécurité d'utilisation des séparateurs de cellules et de plasma par centrifugation

Les faits :

Lors de l'utilisation d'un séparateur de cellules et de plasma par centrifugation **V 50** de la Société **HEAMONETICS**, l'incident suivant s'est produit :

"Ouverture accidentelle du levier verrouillant la pompe à anticoagulant ayant entraîné un passage excessif de solution d'anticoagulant chez le donneur".

En l'absence de système d'alarme, cette ouverture n'a pas été détectée.

Les mesures recommandées :

Il est impératif qu'à tout moment du prélèvement, comme du retour, les pompes soient correctement verrouillées (levier de verrouillage dirigé vers la gauche et en position horizontale), que rien ne risque accidentellement de provoquer l'ouverture de celles-ci et que des contrôles soient systématiques en cours de séance.

Par ailleurs, la société HAEMONETICS a mis au point un dispositif d'alarme (SPAC : Sécurité Pompes Anticoagulants) arrêtant la pompe à anticoagulant et déclenchant l'alarme sonore et visuelle en moins de 10 secondes en cas d'ouverture du levier de verrouillage de la pompe.

Ce dispositif sera disponible dés lors qu'il aura reçu la validation nécessaire de la part de la C.N.H.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère de la Santé - Direction des Hôpitaux - bureau EM1.

L'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées

Jean CHAPELON

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.

Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du *Ministère chargé de la Santé*.